

Taux des crédits aux entreprises en Polynésie française au 1^{er} trimestre 2018

Au premier trimestre 2018, les taux moyens des différentes catégories de crédit évoluent différemment. Le coût des découverts affiche un rebond de 26 points de base sur trois mois, à 2,48 %, alors que celui des crédits amortissables s'inscrit en retrait.

Le taux moyen des crédits de trésorerie échéancée diminue de 29 points de base, à 2,01 %, dont la moitié est accordée à un taux inférieur à 2,75 %, pour une durée moyenne de 12 ans (3,5 % et 8 années le trimestre précédent).

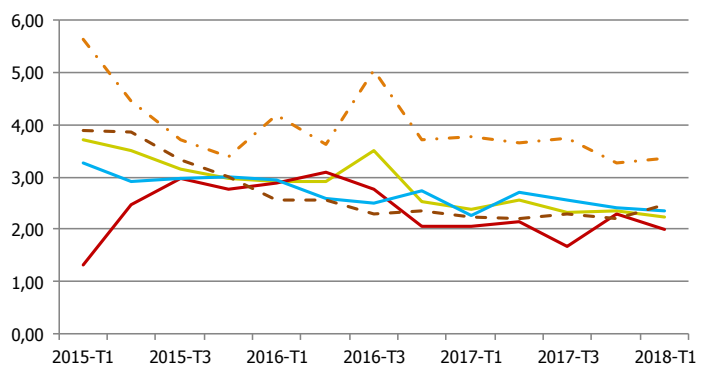
Les conditions débitrices appliquées se détendent légèrement pour les crédits à l'équipement (-7 points de base), à 2,34 %. Par ailleurs, la moitié se négocie à un taux inférieur à 2,75 %, pour une durée moyenne de 7 ans et demi.

Le coût moyen des crédits immobiliers octroyés aux entreprises recule de 12 pb et s'établit à 2,24 %. Ceux-ci sont souscrits en totalité à taux fixe et leur durée moyenne atteint 15 années contre 17 précédemment.

Dans l'ensemble, les conditions débitrices sont plus faibles en Polynésie française qu'en Nouvelle-Calédonie, en raison de la vive concurrence des établissements de crédit dans un marché restreint. Elles sont supérieures aux taux observés en France hors DOM, hormis pour les découverts, et suivent la même tendance sur le trimestre.

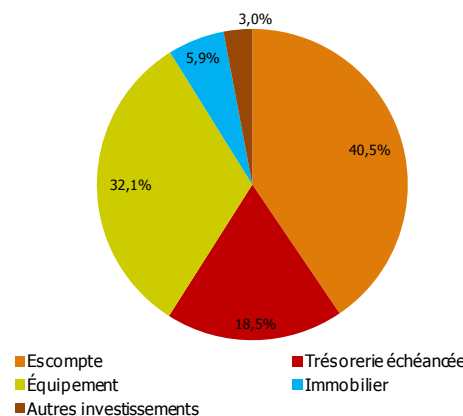
CARACTÉRISTIQUES DES NOUVEAUX CRÉDITS EN POLYNÉSIE FRANÇAISE¹

Taux moyens pondérés des crédits aux SNF



Source : IEOM

Répartition des flux de nouveaux crédits aux SNF (sur un an, hors découverts)



Source : IEOM

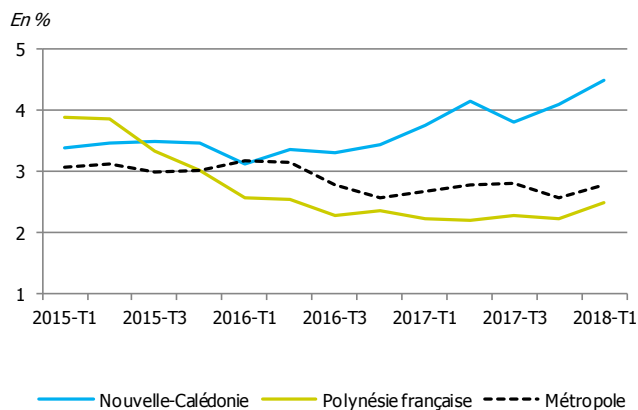
Nouveaux crédits aux sociétés non financières	Taux moyen pondéré (en %) au T1 2018		Taux moyen pondéré (en %) au T4 2017		Durée moyenne (en mois)		Part des prêts à taux fixe (en %)		Médiane (taux en %)	
	Polynésie française	Métropole	Polynésie française	Métropole	Polynésie française	Métropole	Polynésie française	Métropole	Polynésie française	Métropole
Découverts	2,48	2,79	2,22	2,56	-	-	-	-	-	-
Trésorerie échéancée	2,01	1,61	2,30	1,52	149	23	79,4	37,2	2,75	1,69
Équipement	2,34	1,34	2,41	1,46	92	109	78,4	80,4	2,75	1,22
Immobilier	2,24	1,66	2,36	1,70	182	186	100,0	81,4	-	-

* Faible niveau de significativité (nombre d'observations compris entre 0 et 20)

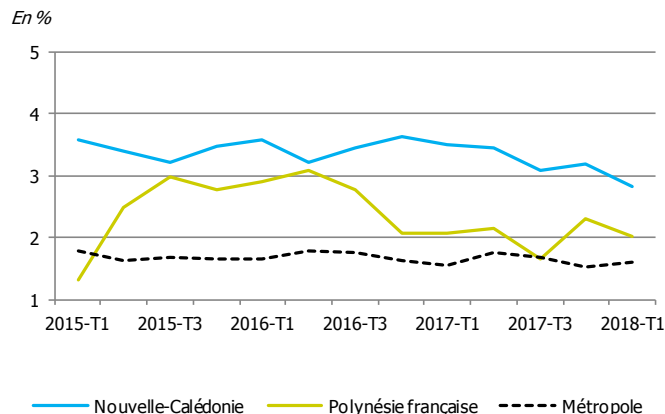
¹ L'enquête prend en compte les crédits nouveaux aux sociétés non financières (SNF), les entrepreneurs individuels sont exclus de cette analyse.

ÉVOLUTION DES TAUX MOYENS DÉBITEURS PAR GÉOGRAPHIE

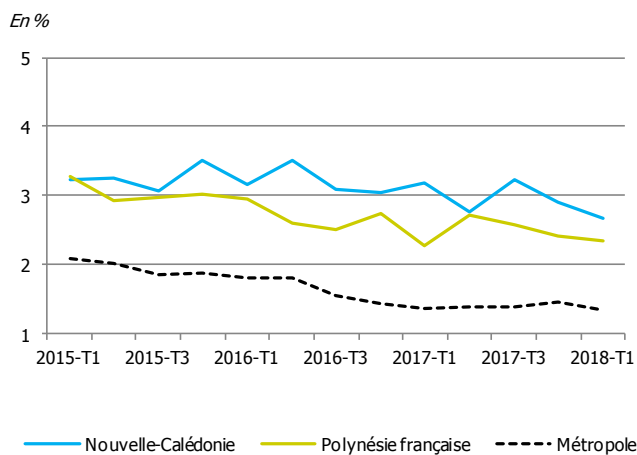
Découverts



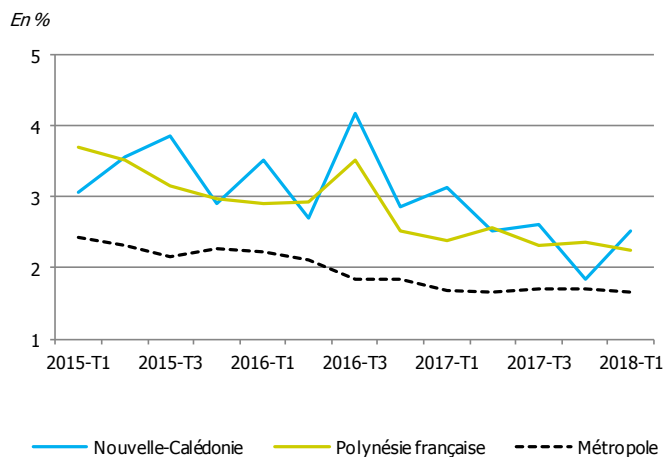
Trésorerie échancée



Équipement



Immobilier



Note : Les taux présentés pour les crédits immobiliers et, pour la Polynésie française, pour la trésorerie échancée sont basés sur un plus faible nombre d'observations disponibles.

MÉTHODOLOGIE

L'enquête est réalisée auprès des établissements et des sociétés financières ayant leur activité en Polynésie française, elle se base sur environ 6 000 déclarations. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours de chaque trimestre aux sociétés non financières. Les SNF sont définies conformément aux normes de comptabilité nationale européenne (SEC 2010), c'est-à-dire comme les unités institutionnelles dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services non financiers, et dont les opérations de répartition et les opérations financières sont séparées de celles de leurs propriétaires. **Les entrepreneurs individuels sont donc exclus de cette analyse.** La Banque de France ne publiant pas de données pour cette catégorie de bénéficiaires, le champ de l'étude a été restreint aux SNF de manière à présenter des taux comparables.

Les taux utilisés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE). Ceux-ci sont des taux actuariels annualisés, correspondant à la composante d'intérêt du Taux Effectif Global (TEG) ou dit autrement, au TEG diminué des charges qui ne sont pas des intérêts au sens comptable du terme. Les taux moyens publiés, de même que la durée moyenne, sont calculés en pondérant les taux collectés par les montants de crédit correspondant.

Les « découverts » rassemblent des découverts stricto sensu ainsi que les crédits permanents. La catégorie « escompte » regroupe l'escompte au sens strict, les financements sur loi Dailly, les mobilisations de créances sur l'étranger et les autres créances commerciales. La « trésorerie échancée » correspond à l'ensemble des instruments de trésorerie hors découverts et escompte. La catégorie « Immobilier » regroupe les prêts immobiliers classiques, ainsi que le crédit-bail immobilier. Les « crédits d'équipement » regroupent les crédits à l'équipement aidés ainsi que les autres crédits à l'équipement. Enfin, pour les « Autres crédits d'investissement », il s'agit des autres crédits à la clientèle, des prêts subordonnés, ainsi que du crédit-bail mobilier.

Toutes les publications de l'IEOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.ieom.fr

Directeur de la publication : C. PERIOU – Responsable de la rédaction : S. NATIER
Éditeur et imprimeur : IEOM - Achievé d'imprimer : juin 2018